



# Finances locales 2017

## Les élus de petites villes prennent la parole

Alors que la loi de finances pour 2017 a été votée par le Parlement et que les élections présidentielle et législatives de 2017 retiennent l'attention de tous et cristallisent certains débats, l'APVF donne la parole aux maires de petites villes pour mieux connaître la réalité économique et financière de ces territoires, comprendre leurs décisions et leurs difficultés et relayer toutes leurs attentes pour 2017.

Pour ce 5<sup>ème</sup> entretien, retrouvez Georges Patient, Sénateur de la Guyane, Maire de Mana



**Georges Patient**  
**Sénateur de la Guyane**  
**Maire de Mana**

En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations



## Carte d'identité de la ville

Commune : Mana (Guyane)

Type d'EPCI : Communauté de communes de l'ouest guyanais

Nombre d'habitants : 10 100

Budget de fonctionnement : 9 M€

Budget d'investissement : 4 M€

Nombre de budget annexe : 0



## APVF : Quelle est la situation financière de Mana ?

**Georges Patient** : Les comptes de la commune sont sains mais la situation financière est très tendue. Nous veillons à ce que le budget soit à l'équilibre mais la réalité est que notre commune, comme beaucoup d'autres en Guyane, est dans une situation de rattrapage par rapport à d'autres communes de l'Hexagone. Notre histoire communale est moins longue, beaucoup de choses restent à faire en matière d'équipements et je parle ici d'équipements primaires (eau potable, électricité, assainissement...).

## APVF : Quelles sont vos priorités en matière d'investissement ?

**GP** : Nos besoins d'équipements sont très importants. Notre action première porte sur l'éducation, action indispensable au vu de la démographie exponentielle (+3.5% par an à Mana, +8% dans des communes voisines). Sur 10 100 habitants, environ 3500 enfants sont scolarisés, 50% de notre population ayant moins de 20 ans. Nous avons déjà à Mana un lycée, deux collèges et six écoles élémentaires, et malgré cela chaque année nous sommes sollicités pour ouvrir de nouvelles classes. La construction d'une nouvelle école élémentaire primaire est programmée. Ces investissements sont indispensables et s'accompagnent bien évidemment de dépenses de fonctionnement, je pense notamment ici aux dépenses de personnels, qui nous le savons, sont difficilement compressibles.

Nos besoins d'équipements portent également sur la voirie, le transport, l'eau potable, l'assainissement et l'électricité. Ces besoins s'expliquent en grande partie par l'occupation humaine très éclatée sur notre commune. Plusieurs zones de vie (plus de cinq) sur 6 000 Km<sup>2</sup>, 150km de voirie et un fleuve de 300km qu'il faut équiper. De nombreuses familles s'y installent sans autorisation de l'État propriétaire et sans retour fiscal pour la commune.



Nos recettes fiscales directes ne s'élèvent qu'à 700 000 euros, très loin de la moyenne des communes de même strate démographique. D'où notre grande dépendance aux dotations de l'État et à l'octroi de mer.

### **APVF : Malgré la baisse des dotations, êtes-vous plutôt satisfait de l'augmentation de la Dotation d'aménagement des communes d'outre-mer ?**

---

**GP :** Grâce à la dotation superficière de 3€ par hectare nous avons pu disposer d'un montant conséquent même s'il a été plafonné uniquement pour les communes de Guyane afin qu'elles ne perçoivent pas, à elles seules, l'essentiel de l'enveloppe. Pour cette raison, ma commune n'a pu percevoir pendant les premières années de cette dotation qu'une partie de la somme qui aurait dû lui être versée. Nous bénéficions donc d'une dotation d'un montant de 1.4M€ (sans le plafonnement, nous aurions eu 1.8M€).

Certes, la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer a été augmentée dans la loi de finances 2017 mais son montant reste très faible par rapport à la réalité financière de nos territoires. La majoration ne s'élève qu'à 3 millions d'euros pour les 216 communes d'outre-mer, sachant que 2 millions sont réservés pour des engagements pris en faveur de Mayotte.

En revanche, nous sommes en passe d'obtenir gain de cause sur l'octroi de mer. Déjà exclu lors de la loi de finances 2016 des recettes prises en compte pour le calcul du potentiel financier, il devrait être rétrocédé sur une période de trois ans aux communes de Guyane. Depuis 1974, les communes de Guyane, au niveau des départements d'outre-mer, se voyaient amputer d'un certain montant (actuellement 27 millions €) au profit du conseil général, ce qui n'était pas le cas pour les communes des autres DOM.

Lors de l'examen récent du projet de loi relatif à l'égalité réelle dans les outre-mer au Sénat, j'ai pu faire adopter un amendement avec avis favorable du Gouvernement qui rétrocède ce montant aux communes guyanaises.



## **APVF : Quelles sont vos attentes pour 2017 ?**

---

**GP** : Nous allons poursuivre nos efforts importants pour continuer à faire face à la baisse des dotations mais, comme je le disais, nos dépenses sont incompressibles. Nous subissons ainsi une double peine infligée à des communes déjà faibles financièrement, obligées encore de se serrer la ceinture.

C'est pourquoi je continuerai à mettre en exergue les spécificités des outre-mer qui exigent une meilleure prise en considération en matière de finances publiques. Et non cette situation discriminante que l'on observe actuellement.

En effet, si les variables d'ajustement permettent jusqu'à présent de neutraliser la baisse des dotations pour les communes les plus fragiles de l'hexagone, ce n'est pas le cas pour les communes d'outre-mer qui continuent à participer à hauteur de 54 millions d'euros au titre du redressement des comptes publics.

En déterminant la trajectoire des dotations pour les prochaines années, l'État va devoir impérativement prendre en compte les défis hors normes que doivent relever les communes d'outre-mer et définir une réelle péréquation verticale.

Il est grand temps que l'État définisse pour les outre-mer une réelle péréquation verticale qui instaure une solidarité efficace et juste à leur égard.

## **APVF : Quelles sont vos idées pour que la solidarité nationale soit plus efficace en direction des petites villes d'outre-mer ?**

---

**GP** : Compte tenu des écarts colossaux qui se sont accentués entre les communes défavorisées de l'hexagone et celles d'outre-mer depuis 2005, du fait du strict plafonnement de la hausse des quote-parts outre-mer (limitée à 5.3% de l'enveloppe), un rattrapage s'impose en faveur des communes d'outre-mer. Une majoration du poids démographique de 100% permettrait d'y répondre de façon équitable.

Ainsi, dans un contexte où les variables d'ajustement pour financer la hausse de la péréquation s'épuisent, les communes les plus défavorisées du territoire national, les communes des outre-mer, pourraient enfin être considérées comme réellement prioritaires.

N'est-ce pas l'objectif fixé par la loi égalité réelle ?

**Si vous souhaitez apporter votre témoignage, contactez-nous à l'adresse suivante :**

**[ltartour@apvf.asso.fr](mailto:ltartour@apvf.asso.fr)**

